

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE OUVERT LE 12/12/2023
POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts en vigueur de l'UFR Humanités,
Vu l'arrêté du 21/11/2023 portant organisation de l'élection du 12/12/2023 au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne (collège des usagers),
Vu l'arrêté du 21/11/2023 relatif à la liste électorale afférente à l'élection du 12/12/2023 au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne (pour le collège des usagers),
Vu l'avis du comité électoral consultatif du 09/11/2023
Vu l'arrêté du 11/12/2023 portant recevabilité de la liste de candidatures déposée pour l'élection précitée,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition du bureau de vote institué pour l'élection le 12/12/2023 des représentants des usagers au conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne est arrêtée comme suit :

- *Présidente du Bureau de vote.*
- ERTLE Hélène

- *Assesseurs:*
- MAZIERE – HADAJI Maêva
- LE DOUSSAL Louis

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'IUT Bordeaux Montaigne et par voie de mise en ligne sur l'espace étudiant de l'Université Bordeaux Montaigne.

ARTICLE 3 :

Madame La directrice générale des services de l'Université Bordeaux Montaigne est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 11 décembre 2023.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le Président,



Lionel DURE
PRÉSIDENCE